



Demarchage a domicile xxxxxx

Par **MESQUITA**, le **08/05/2016** à **21:48**

bonjour une persone de la societee xxxxxx est venu chez moi a l'heur de lecole il a baratinee jouer les beau parleur je lui ai dit je ne signe rien tant que mon mari nest pas la repasser se soir il me dit je ne peu pas revenir pensant que cetai une personne de edf je signe mais au bout de jr jenvoi un mail pas de reponse au 14ejr je lai apel pour anuler il refuse je fait donc oposition sur mon compte et 1 mois apres je resoit leur kit que fair doit je renvoyee le kit peuvent il me reclamer la totalitee du paiement

Par **Marck_ESP**, le **19/07/2022** à **07:47**

Bonjour

Vous aviez effectivement a possibilité de vous rétracter dans un délai de 14 jours, à partir de la souscription du contrat.

Il aurait fallu le faire par courrier R/AR.

Essayez de vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs.

Par **miyako**, le **19/07/2022** à **18:20**

Bonjour,

<https://www.quechoisir.org/lettre-type-achat-ou-fourniture-de-service-delai-de-retractation-suite-a-une-vente-hors-etablissement-demarchage-a-domicile-n1191/>

Il faut que le démarcheur vous est informé clairement de votre droit à rétractation en vous fournissant le formulaire de rétractation. Vous avez bien fait de tout bloquer et de renvoyer le matériel.

[quote]

mais au bout de jr jenvoi un mail pas de reponse

[/quote]

Que contenait cet email ??

Cordialement